



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 décembre 2023

Délibération n° 23C/08/06

Date de convocation : 6 Décembre 2023	Nombre de conseillers	
Date de publication : 20 décembre 2023	Statutaires : 77 En exercice : 77	Présents : 61 Pouvoirs : 9 Votants : 70

Objet : Acceptation d'un fonds de concours de la commune de Courcelles-Epayelles

L'an deux mil vingt-trois, le 14 décembre à 18h00, le conseil communautaire de la communauté de communes du Plateau Picard, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de Gannes, sous la présidence de Olivier DE BEULE, président.

Etaient présents :

MM BALTZ Jean-Paul, BAUDUIN Christophe (suppléant de M. DUPONT Didier), MMES BARTHE Isabelle, BENABBAS Stéphanie, MM BIZET Régis, BONNEMENT Julien, MMES BONNET Catherine, BOULAS-DRETZ Sandrine, M. BOURGETEAU Pascal, MME BOURGOIN Martine, MM CANDELOT Bertrand, CARRE Christophe, CHOQUET Christophe, CONVERS Patrick, DE BEULE Olivier, MMES DELAMARRE Béatrice, DA SILVA Isabelle, MM DENEUFBOURG Xavier, DEWAELE Bernard, DOISY Hubert, DOVERGNE Samuel, DUBOUIL Bernard, MME ERCOLANO Magali, M FARCE Philippe, MME FLANDRIN Joséane, MM FLOUR Denis, FOURNIER Alain, GIGNON Christophe, GESBERT Laurent, GONTARCZYK Guy, GOURDOU Jean-Pierre, GREVIN Régis, MME GRIGNON-PONCE Véronique, MM HAMOT Bertrand, HENNON Jean-Louis, HOEDT Jean-Michel, HUCHEZ Jean-Paul (suppléant de MME DUPONT Stéphanie), LEBRUN Alain, LEDENT Didier, LEFEBVRE Philippe, LEFEVRE Jean-Charles, LEROY Gérard, MATTE Xavier, MICHEL Thierry, MME MOKRI Djamila, MM NAVARRO Julien, NEGI Michaël, PAUCELLIER Hervé, POINSARD Cédric, RENAUX André, SAINTE-BEUVE Nicolas, SCHNEIDER Christian (suppléant de M. WINDERICKX Jean-Luc), MME SOUDET, MM THEOPHILE Pascal, VALOIS Eric, MMES VAN DE WEGHE Elisabeth, VASSEUR Lydie, VERLEYE Eliane, VERMEULEN Christèle, MM WAFFELAERT Eric, WARME Philippe.

Soit 61 conseillers, formant la majorité des membres en exercice à l'ouverture de ce point.

Etaient excusés : M. FONTAINE Patrice, MME LEFEVRE Maryse (suppléante de M. LEFEVRE François)

Etaients absents : MM BOURGEOIS Jérôme, COULON Olivier, MMES DESMEDT Yveline, ROUSSEAU Cyril, M. VAUCHELLE Patrick.

Ont donné procuration :

MME BRUNET Laurette (Saint-Just-en-Chaussée) à MME BOURGOUIN Martine (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME DOLLEZ Colette (Saint-Just-en-Chaussée) à M. CHOQUET Christophe (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME FERNANDES Guylaine (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DUBOUIL Bernard (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME LACOMBE Isabelle (Ravenel) à M. LEROY Gérard (Ravenel) ;

MME LEQUEN Astride (Avrechy) à M. LEFEVRE Jean-Charles (Avrechy) ;

M. MATRON Matthias (Saint-Just-en-Chaussée) à M. BOURGETEAU Pascal (Saint-Just-en-Chaussée) ;

M. PETIT Jean-Luc (Maignelay-Montigny) à M. NAVARRO Julien (Maignelay-Montigny) ;

M. SOETAERT Francis (Tricot) à MME FLANDRIN Joséane (Tricot) ;

MME WALLON Christine (Maignelay-Montigny) à MME MOKRI Djamila (Maignelay-Montigny) ;

A été élu secrétaire de séance : M. PAUCELLIER Hervé

Afin de financer les futurs travaux du système d'assainissement et de limiter l'impact sur la surtaxe, le conseil municipal de Courcelles-Epayelles a décidé de verser à la communauté de communes un fonds de concours de 50 000 € sur le budget Assainissement collectif.

Pour rappel, ce versement est lié à l'application du protocole de transfert de la compétence assainissement qui prévoit notamment le maintien de l'individualisation des coûts de gestion par ancienne structure.

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la communauté de communes et notamment en matière de d'assainissement ;

Vu la délibération n°2023-03-07 du 31 mars 2023 de la commune de Courcelles-Epayelles relative au fonds de concours - budget assainissement ;

Considérant l'intérêt pour les habitants de la commune de Courcelles-Epayelles du versement de ce fonds de concours afin de limiter l'impact financier des travaux à venir sur le réseau d'assainissement collectif ;

Sur proposition du président, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

ACCORTE le fonds de concours d'un montant de 50 000 € versé par la commune de Courcelles-Epayelles ;

DIT que ce montant sera affecté à l'article 774 budget Assainissement collectif 2024 ;

CHARGE le président d'engager les formalités administratives afférentes à la bonne exécution de cette délibération.

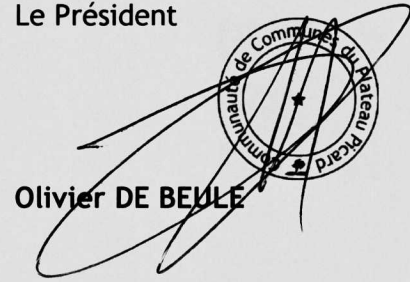
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance



Hervé PAUCELLIER

Le Président



Olivier DE BEULE

Acte publié ou notifié le 20 décembre 2023